

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 22 décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 15 décembre 2016

Publié le 23 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	M. Jean-Yves PIAN	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Damien THIEULEUX
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Louise MARIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. André GERVAIS
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Florence LUCISANO pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Soutien aux clubs professionnels pour la saison 2016-2017 - Dijon Football Côte d'Or (DFCO) - JDA Dijon Basket - Dijon Bourgogne Handball (DBHB) - Cercle Dijon Bourgogne (CDB) - Stade Dijonnais - Dijon Hockey Club (DHC) - Subventions pour missions d'intérêt général - Prestations de services

La Communauté Urbaine du Grand Dijon a décidé, conformément aux prescriptions de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 reprises dans le Code du sport, d'apporter son concours financier depuis 2005 au Dijon Football Côte d'Or (DFCO) et à la JDA Dijon Basket, depuis 2009 au Dijon Bourgogne Handball (DBHB) et, depuis 2012, au Cercle Dijon Bourgogne (CDB) et au Stade Dijonnais.

Il est proposé, pour cette saison, d'élargir le soutien du Grand Dijon au Dijon Hockey Club qui s'est également constitué en Société par Actions Simplifiée consécutivement au changement, par la Fédération Française de Hockey-sur-Glace, du règlement de la "Saxoprint Ligue Magnus".

A travers ce concours financier, le Grand Dijon, dans le cadre de ses compétences et actions, souhaite :

- développer son attractivité et la diffusion de son image par l'insertion du logo sur l'ensemble des supports de communication des clubs sportifs ;
- acheter des places pour permettre aux jeunes des quartiers prioritaires d'assister aux matchs à domicile ;
- acheter des places pour la gestion des relations publiques des représentants élus de la collectivité ;
- confier aux clubs la réalisation de missions d'intérêt général au profit de toutes les communes moyennant le versement de subventions.

Le soutien du Grand Dijon pour la saison 2016-2017 se répartira entre :

- l'achat de prestations de services aux clubs (logo et places) dans le cadre de l'article 35-II-8 du code des marchés publics ;
- le versement d'une subvention pour la réalisation des missions d'intérêt général qu'il convient de préciser par convention avec chaque club.

L'aide du Grand Dijon s'élèvera ainsi :

	DFCO (SASP)	JDA (SASP)	DBHB (SASP)	CDB (SAS)	Stade Dijonnais (SASP)	DHC (SAS)
Missions d'intérêt général (MIG)	407 000 €	257 000 €	476 000 €	256 000 €	92 000 €	91 000 €
Prestations de service	494 782 €	560 000 €	124 000 €	44 000 €	30 000 €	118 600 €
TOTAL	901 782 €* 	817 000 €* 	600 000 €* 	300 000 €* 	122 000 €* 	209 600 €*

* (montants TTC)

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la SASP Dijon Football Côte d'Or, portant l'octroi d'une subvention de 407 000 euros pour la saison 2016-2017 ;
- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention n°GDCV 2016-128 du 14 octobre 2016 ci-annexé, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la SASP JDA Dijon Basket, portant l'octroi d'une subvention de 257 000 euros pour la saison 2016-2017 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la SASP Dijon Bourgogne Handball, portant l'octroi d'une subvention de 476 000 euros pour la saison 2016-2017 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la SAS Cercle Dijon Bourgogne, portant l'octroi d'une subvention de 256 000 euros pour la saison 2016-2017 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la SASP Stade Dijonnais, portant l'octroi d'une subvention de 92 000 euros pour la saison 2016-2017 ;
- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention ci-annexé, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la SAS Dijon Hockey Club, portant l'octroi d'une subvention de 91 000 euros pour la saison 2016-2017 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer lesdits conventions et avenants et à leur apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget 2017.

SCRUTIN : POUR : 74
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATION(S)